

BRESSON

infos

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Mai 2017 n° 27



Actions
municipales

Grenoble-Alpes
Métropole

Associations

Brèves

Dossier

État civil

SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 2	Manifestations / Associations	p. 10 à 11
Actions municipales	p. 3 à 5	Brèves	p. 12 à 13
Grenoble-Alpes Métropole	p. 6 à 8	Dossier	p. 14 à 15
Rencontre avec un Bressonnais	p. 9	État civil / Urbanisme	p. 16



Trois questions à M. le Maire

Bresson Infos : " Où en sont les chantiers que vous avez évoqués dans votre dernier discours des vœux ? "

Michel REBUFFET : " Compte-tenu de ce qui a été réalisé par le passé au niveau des travaux de toute sorte, il est certain que le rythme actuel marque une pause par rapport aux années précédentes ; n'oublions surtout pas la prise de compétence par la Métropole des secteurs Eau – Assainissement et Voirie, gros générateurs de travaux, qui désormais nous échappent en grande partie.

C'est ainsi que **la deuxième tranche de la réfection du réseau d'eau potable**, qui concerne la plus grande partie du vieux village se fera cette fin année ou début 2018, puisque budgétée par la Métropole.

Au niveau voirie, **la troisième tranche des trottoirs des Grands Champs, concernant la rue des Alises**, ainsi que le cheminement piéton, constamment raviné, reliant le Clos du Château aux immeubles de la Place des Tilleuls bien que de la compétence de la Métropole, ne sont pas prioritaires pour cette dernière et seront donc co-financés par celle-ci et la Mairie, pour une réalisation fin d'année.

Relevant de la Municipalité, **les travaux P.M.R. de la mairie et de l'église** qui sont budgétés, tout comme la fin des travaux du cimetière seront réalisés cette année. "

Bresson Infos : " Où en est l'état d'avancement de la rénovation de la Maison des Associations ? "

Michel REBUFFET : " Comme je l'ai déjà précisé, le choix s'est orienté vers **une rénovation légère de la M.D.A.**, puisque l'ensemble des élus a estimé que la création d'un équipement entièrement nouveau ne se justifiait pas dans l'immédiat. Ce réaménagement fonctionnel des surfaces disponibles, qui n'excluait pas un agrandissement limité du bâtiment, a donné lieu à divers projets qui ont légitimement suscité de riches et animés débats. Le projet final, débattu en réunion d'élus, a été approuvé par le Conseil Municipal du 15 mars 2017. **Les grandes lignes retenues** sont les suivantes :

- Respect de l'intégrité et de l'aspect extérieur du bâtiment,
- Agrandissement de la grande salle, qui passera de 100 m² à 126 m² en englobant l'appartement dit " d'urgence ",
- Possibilité de scinder cette grande salle en repositionnant la cloison mobile actuelle pour permettre certaines activités dans un cadre plus restreint,
- Déplacement de la cuisine à la place de la bibliothèque,
- Transfert de la bibliothèque à l'arrière, dans les actuelles petites salles de réunion, sous réserve de la compatibilité de la dalle, avec possibilité d'usage multiple de ce nouvel espace,
- Réalisation du projet dans l'enveloppe financière de 350 000 € T.T.C. (maîtrise d'œuvre incluse).

Devrait normalement s'ajouter au projet la réalisation d'un chalet-buvette à l'usage des associations vers le théâtre de verdure.

Le cabinet AMOME, notre assistant à maîtrise d'ouvrage a d'ores et déjà engagé la procédure d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre pour un début des travaux au dernier trimestre 2017. Un emprunt de 300 000 € a été réalisé auprès du Crédit Agricole à cette fin pour une durée de 15 ans.

Parallèlement, pour préparer l'avenir, **la Municipalité a chargé** officiellement l'**E.P.F.L.** (Etablissement Public et Foncier Local) du Dauphiné d'une mission en vue de **l'acquisition des terrains** à usage d'emplacement réservé dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) à proximité du centre du village, sur la base de prix équitables susceptibles de convenir à l'acquéreur comme aux vendeurs. Cet emplacement, dont la maîtrise foncière est devenue indispensable pour la Municipalité, sera alors susceptible d'accueillir, dès que les besoins liés à l'accroissement de la population l'exigeront, maison pour tous, école nouvelle, bâtiment technique..."

Bresson Infos : " Où en est l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui devrait remplacer les

documents d'urbanisme communaux et notamment le PLU de Bresson ? "

Michel REBUFFET : " Vous n'ignorez pas qu'à échéance proche, **la Métropole souhaite l'aboutissement de son projet avant les élections locales de 2020.**

Un nouveau document d'urbanisme doit mettre en cohérence les P.O.S. et P.L.U. communaux avec sa politique globale d'aménagement.

Trois réunions de travail ont déjà eu lieu entre la Municipalité, les techniciens métropolitains et l'A.U.R.G. (Agence d'Urbanisme de la région Grenobloise).

Pour faire simple, **les trois zones de développement clairement identifiées par le P.L.U.** de Bresson sont maintenues, **la priorité** du développement privilégié du **secteur de Panatière** (rue de l'Oratoire) au détriment des autres secteurs étant très largement confirmée. Cette zone, sous réserve d'études beaucoup plus fines, devrait donc accueillir la plus grande partie du contingent de logements à réaliser par Bresson, selon les objectifs de la Métropole et du Plan Local de l'Habitat (P.L.H.) en cours d'approbation, soit 60 à 80 logements à réaliser en plusieurs tranches sur les 15 ans à venir. Cela constitue un accroissement par rapport à ce qui était prévu, dans la mesure où l'extension de la zone économique et de services sur une partie de ce secteur devrait être abandonnée.

Pour le reste, les modifications des dénominations des zones du PLU, en fonction d'une classification applicable à l'ensemble de la Métropole, **la transformation éventuelle de certaines zones naturelles en zones agricoles**, n'auront aucune conséquence sur les règles de constructibilité applicables aux habitants. Le maintien du quota de 25 % de logements sociaux à réaliser sur toute opération d'importance est quant à lui prioritaire pour la Métropole. "

Nous sommes déjà au mois de juin et j'en profite pour souhaiter à tous un repos bien mérité et d'excellentes vacances.

RESULTAT DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

1^{er} tour - Scrutin du 23 avril 2017

Inscrits : 569

Votants : 504 (88,58 %)

Abstention : 65 (11,42 %)

Blancs : 6 (1,19 %)

Nuls : 0 (0 %)

Exprimés : 498 (98,81 %)

CANDIDATS	BRESSON (suffrages obtenus)	TOTAL NATIONAL (suffrages obtenus)
Nicolas DUPONT-AIGNAN	20 (4,02 %)	1 695 186 (4,70 %)
Marine LE PEN	58 (11,65 %)	7 679 493 (21,30 %)
Emmanuel MACRON	167 (33,53 %)	8 657 326 (24,01 %)
Benoît HAMON	26 (5,22 %)	2 291 565 (6,36 %)
Nathalie ARTHAUD	0 (0 %)	232 428 (0,64 %)
Philippe POUTOU	2 (0,40 %)	394 582 (1,09 %)
Jacques CHEMINADE	1 (0,20 %)	65 598 (0,18 %)
Jean LASSALLE	3 (0,60 %)	435 365 (1,21 %)
Jean-Luc MÉLENCHON	76 (15,26 %)	7 060 885 (19,58 %)
François ASSELINEAU	3 (0,60 %)	332 588 (0,92 %)
François FILLON	142 (28,51 %)	7 213 797 (20,01 %)

2^{ème} tour - Scrutin du 7 mai 2017

Inscrits : 569

Votants : 476 (83,65 %)

Abstention : 93 (16,34 %)

Blancs : 34 (7,14 %)

Nuls : 13 (2,73 %)

Exprimés : 429 (90,13 %)

CANDIDATS	BRESSON (suffrages obtenus)	TOTAL NATIONAL (suffrages obtenus)
Emmanuel MACRON	343 (79,95 %)	20 753 798 (66,10 %)
Marine LE PEN	86 (20,05 %)	10 644 118 (33,90 %)

A NOTER : ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

1^{er} tour : dimanche 11 juin 2017 de 8h00 à 18h00

2^{ème} tour : dimanche 18 juin 2017 de 8h00 à 18h00

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ - NOUVELLES MODALITÉS DE DÉLIVRANCE

De nouvelles modalités permettent de mieux sécuriser la carte nationale d'identité dont le format demeure inchangé et qui reste gratuite (sauf cas de perte ou de vol).

Depuis 21 mars 2017, il n'est plus possible de déposer une demande de renouvellement (ou une première demande) de carte d'identité à la mairie de Bresson.

Les usagers doivent s'adresser à l'une des communes de leur choix équipée des dispositifs de prise d'empreinte.

En Isère, 26 communes sont équipées dont : Eybens, Échirolles, Grenoble, Saint-Martin-d'Hères, Fontaine, Meylan... (liste complète disponible sur : www.isere.gouv.fr)

La demande de CNI est donc effectuée selon les mêmes modalités que les demandes de passeports, par une instruction sécurisée et unifiée.

Après l'instruction d'un dossier complet, un message sera adressé au demandeur sur son téléphone portable, l'informant de la mise à disposition de son titre auprès de la mairie de dépôt.

Cette démarche peut être simplifiée à l'aide du [formulaire de pré-demande en ligne](https://predemande-cni.ants.gouv.fr) disponible sur le site <https://predemande-cni.ants.gouv.fr>, directement depuis un ordinateur personnel, tablette ou smartphone. En cas de besoin, un ordinateur à l'accueil de la mairie de Bresson sera mis à la disposition des habitants de la commune pour ce type de démarche. Cela permet d'éviter de remplir un dossier papier au guichet et donc de gagner du temps.



COMMISSION ACTION SOCIALE

Afin de compléter les éléments publiés dans le Bresson Infos n°26 concernant la dissolution du C.C.A.S., voici quelques informations complémentaires.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRE) comporte des mesures de simplification et de clarification concernant les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (C.C.A.S.). Celle-ci permet aux communes de moins de 1 500 habitants d'**alléger les contraintes administratives et budgétaires en fusionnant le C.C.A.S. à la commune.**

Par conséquent, le C.C.A.S. de Bresson a décidé de se dissoudre, et non d'être supprimé, afin de **simplifier certaines démarches** en permettant notamment la réalisation d'un budget unique intégré à celui de la commune.

Les missions confiées par la loi dans le cadre de l'aide sociale sont :

- **Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale**, obligatoirement alimentaire, aide médicale, aide aux personnes âgées, aide ponctuelle financière... pour le compte des différentes autorités décisionnelles compétentes.
- **Petite enfance** : crèche, jeunesse, aide financière via une bourse...
- **Subvention** dans la mise en place de la Téléalarme et du portage de repas à domicile
- **Voyage annuel**, repas à l'occasion des fêtes de fin d'année...

La **commission action sociale** reste à l'écoute de tous les habitants de la commune et intervient à leur demande ou à celle d'un membre de la famille.

Contact : Mme BOUSQUET, responsable de la commission, reçoit sur rendez-vous, en mairie, les lundi et mercredi de 10h00 à 12h00 - 04.76.25.26.61.

ASSOCIATION CONSOL'

L'association CONSOL' a vu le jour en février 2016 sur la commune d'Eybens. Son but est de **rendre de petits services afin d'alléger le quotidien de tous.** Elle est soutenue notamment par le C.C.A.S. de la ville d'Eybens mais aussi par Fondation de France, Grenoble-Alpes Métropole et France Active (financeur solidaire pour l'emploi).

L'association **CONSOL' fonctionne** selon le principe d'une **conciergerie solidaire.** Elle a pour objectif de proposer des offres de service afin de répondre aux petits tracas de la vie de tous les jours mais également de créer de l'activité économique et des **emplois d'insertion.**

Les services qu'elle peut proposer sont : repassage du linge, aide au bricolage, au jardinage, rangement de garage, lavage de vitres, entretien de tombes, nettoyage de véhicule...

Depuis le 1^{er} mai 2017, la **commune de Bresson fait appel aux services de cette association pour la distribution de son journal municipal.**

Contact :

Mardi, mercredi, jeudi de 7h45 à 12h15 et de 16h00 à 18h30

Avenue d'Echirrolles à Eybens (préfabriqué installé à côté du cimetière)

07.68.36.39.19 – info@consoleybens.fr



ACTIVITÉS T.A.P.

La fin du deuxième trimestre des activités T.A.P. s'est clôturée par **une démonstration de hip-hop par les élèves du cycle 2** et "orchestrée" par l'association le Projet CDV. Chaque semaine, les enfants ont pu mettre en pratique des exercices sur la rythmique, l'écriture et la construction de rimes ou encore des activités autour de la danse.

Ce **troisième trimestre** propose aux élèves du cycle 2 du **jardinage** les lundis et du **sport** les vendredis. Pour le cycle 3, **hip-hop** les mardis et sport les vendredis **sont au programme.**



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2017 *Le détail des délibérations peut être consulté en mairie ou sur le site Internet*

- 1 - Travaux d'accessibilité PMR de la mairie et de l'église - Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) *(Vote : Pour : 13 – Abstention : 1)*
- 2 - Autorisation de signature de la convention entre le Préfet de l'Isère et les services enregistreurs concernant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 3 - Autorisation de signature de la convention pour la dématérialisation des transferts de documents à la Préfecture soumis au contrôle de légalité *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 4 - Travaux de la Maison Des Associations (MDA) - Approbation du projet *(Vote : Pour : 10 – Contre : 4)*
- 5 - Autorisation de signature de la convention pour la stérilisation et l'identification des chats errants auprès de la fondation 30 millions d'amis. *(Vote : Pour à l'unanimité)*

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2017 *Le détail des délibérations peut être consulté en mairie ou sur le site Internet*

- 1 - Approbation du Compte de Gestion Commune – Exercice 2016
Le Compte de Gestion est établi par le comptable du Trésor Public, en vertu du principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable. C'est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par Monsieur le Maire ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine de la commune. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 2 - Approbation du Compte Administratif Commune – Budget Principal – Exercice 2016
Sur la section de fonctionnement, le Compte Administratif présente un excédent de 1 392 575.24 € ; et sur la section d'investissement, il présente un excédent de 1 053 526.53 €. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 3 - Approbation du Compte de Gestion du C.C.A.S. – Exercice 2016
Le C.C.A.S. étant dissout, il appartient au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du CCAS. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 4 - Approbation du Compte Administratif du C.C.A.S. – Exercice 2016
Sur la section de fonctionnement, le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 36 535.35 € ; et sur la section d'investissement, il présente un excédent d'investissement de 1 997.26 €. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 5 - Affectation des résultats 2016 du C.C.A.S.
Les montants d'excédent de fonctionnement et d'investissement du C.C.A.S. sont reportés au budget principal 2017 de la commune. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 6 - Vote du taux des trois taxes locales – Part communale
Les taux appliqués en 2016 sont reconduits pour 2017, sans les augmenter. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
Taxe habitation : 9.16 % - Taxe Foncière sur propriétés bâties : 17.56 % - Taxe foncière sur propriétés non bâties : 36.64 %
- 7- Attribution de subvention aux Associations communales
Dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2017, la commission Associations Sport et Culture s'est réunie pour étudier les différentes demandes de subventions des associations.
Atelier les " 3A " : 1 000 € - Club de la Châtaigneraie : 900 € - Graine de sable : 1 200 € - Pétaque Club Bresson : 1 200 € - Personnel communal : 700 € - Sou des écoles : 1 000 € - Tennis Club : 300 € - UMAC : 1 000 €. *(Vote : Pour : 12 – Abstention : 1)*
- 8 - Subvention 2017 à l'Association Sud Isère Téléalarme : 50 €. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 9 - Subvention 2017 à la Ligue Contre le Cancer : 300 €. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 10- Subvention 2017 à l'Association Locomotive : 500 €. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 11 - Amortissements des biens pour une durée de 5 ans enregistrés aux comptes 21571 et 2182 (achat du camion en 2015). *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 12 - Affectation des résultats et vote du Budget Primitif 2017
Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2016 au budget communal 2017 de la manière suivante : 320 000,00 € en réserve au compte 1068 de la section d'investissement du budget principal et de reporter le solde de 1 072 575,24 €, auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2016 du budget (soit 36 535,35 €) en recettes à la section de fonctionnement du BP 2017, d'où un total reporté de 1 109 110,59 €. Un report de l'excédent d'investissement 2016 de 1 053 526,53 €, auxquels s'ajoute l'excédent d'investissement du CCAS (1 997,26 €), soit un total reporté en recettes d'investissement du BP 2017 de 1 055 523,79 €. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 13 - La commune émet un avis favorable au Programme Local de l'Habitat (PLH) 2017-2022 de la Métropole. *(Vote : Pour à l'unanimité)*
- 14 - Mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'information du demandeur (PPGD) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA). *(Vote : Pour à l'unanimité)*

COMPÉTENCES " COMMUNE "

Déneigement

Ramassage des feuilles

Zones industrielles :
convention de gestion
avec la Métropole

Entretien et
gestion des arbres
situés dans les
parcs et bâtiments
communaux
(école)

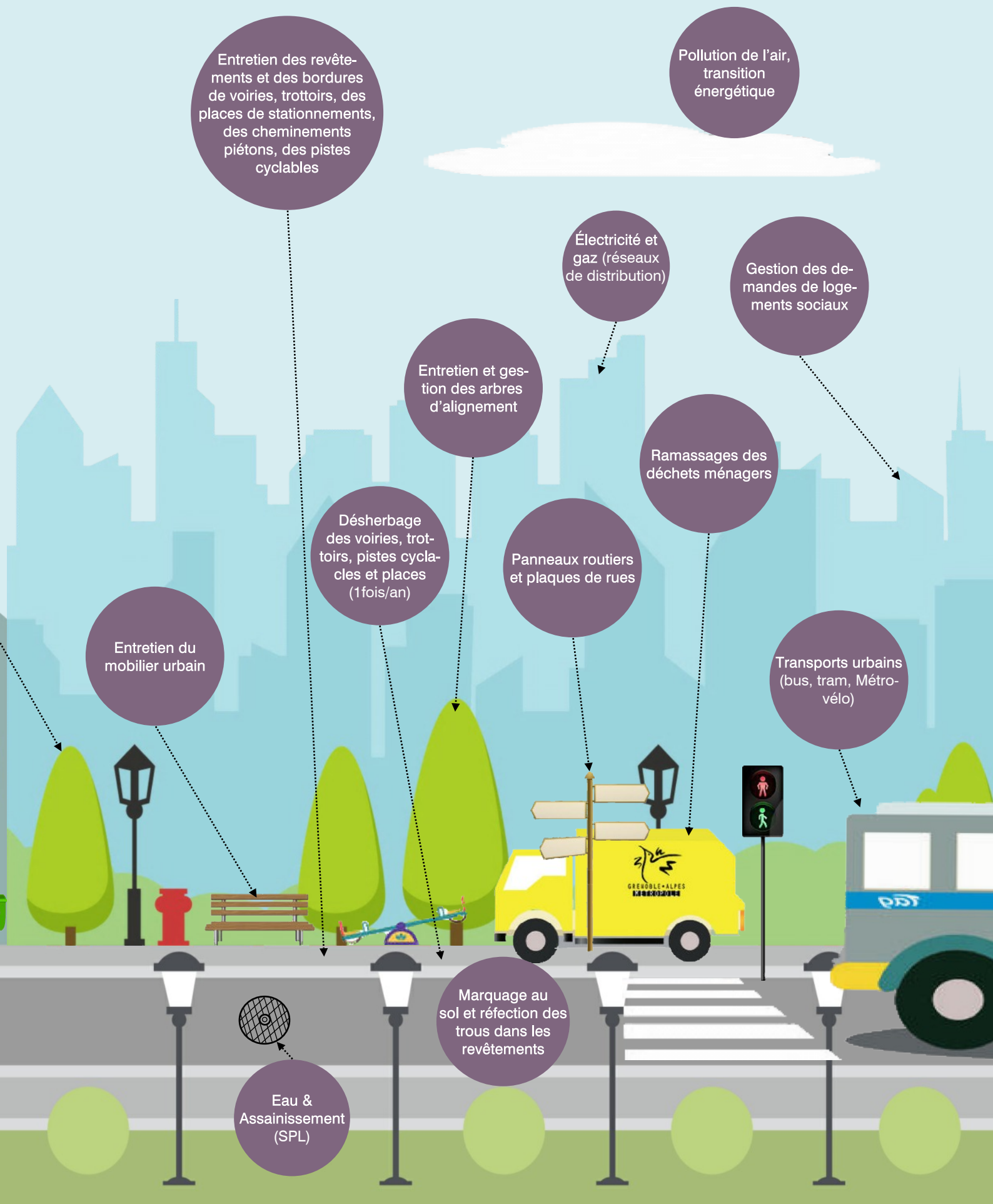
Éclairage public

Nettoyage des
voiries, trottoirs,
pistes cyclables

Ramassage
des corbeilles

Entretien et créa-
tion d'espaces verts
dans les parcs et le
village

COMPÉTENCES " MÉTROPOLE "



LA MÉTROPOLE APAISÉE

Au 1^{er} janvier 2017, Bresson et 42 autres communes de l'agglomération sont entrées dans la logique " Métropole apaisée " avec comme conséquence la généralisation de la vitesse à 30 km/h sur de nombreux axes de circulation.

Par exception, la vitesse sur les axes suivants, situés à l'intérieur de la zone 30 nouvellement créée, reste limitée à 50 km/h :

- Rue de la Maritelle
- Rue de la République entre les marquages au sol 50
- Avenue de Bresson, du chemin Lagay à la rue de l'Eglise

Les objectifs de cette démarche sont : un espace public plus agréable à vivre pour les riverains, plus convivial pour les visiteurs, mieux adapté aux usagers les plus vulnérables et plus sûr pour tous : piétons, automobilistes, cyclistes.

Au niveau de la sécurité à 50 km/h, 35 % des piétons heurtés par un véhicule motorisé succombent ; à 30 km/h, ils ne sont que 5 %. Modérer la vitesse dans les villes et villages permet de diminuer le nombre d'accidents mais aussi leur gravité. La sécurité est un enjeu prioritaire de la Métropole apaisée.



Des panneaux " Zone 30km/h " seront installés à l'entrée de la commune. Tous les autres panneaux seront supprimés et feront place à un marquage au sol afin de réduire la pollution visuelle.

Un radar pédagogique, à capteur solaire, sera installé au niveau de la Place des Tilleuls, rue de la République.



CONCERTATION DU P.L.U.I. - ATELIERS TERRITORIAUX 2017

Habiter, travailler, se déplacer... Par nos actions quotidiennes nous sommes tous concernés par le fonctionnement de notre territoire. Afin de coordonner ce fourmillement métropolitain, la Métropole grenobloise élabore un document : " le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal " (P.L.U.I.).

En 2016, habitants et acteurs du territoire ont alimenté l'élaboration des grandes orientations politiques du P.L.U.I. En 2017, l'objectif de les traduire en règles d'urbanisme.

Il est possible de prendre connaissance des grandes orientations du P.L.U.I., de débattre et d'échanger des implications en règle d'urbanisme sur le territoire lors d'un atelier territorial du P.L.U.I. !

Cinq conférences " les Débats du P.L.U.I. ", débats participatifs, sont proposés pour cette année. Toutes les dates sont à retrouver sur participation.lametro.fr ou sur la page facebook du P.L.U.I. : www.facebook.com/pluilametro

Tous les habitants de Bresson sont invités à participer à une réunion publique pour l'élaboration du P.L.U.I. du territoire sud :
jeudi 15 juin à 18h30, salle du Mail à Brié-et-Angonnes.



ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Une campagne d'entretien de la voirie sera réalisée durant les mois de mai et juin par Grenoble-Alpes Métropole.



Celle-ci concerne :

- Le désherbage des rues.
- Le passage d'une épareuse sur l'ensemble de la commune - intervention entre le 29 mai et le 9 juin 2017.
- Le gravillonnage - intervention du 21 au 28 juin 2017 : des gravillons seront déposés sur les axes routiers et laissés durant 2 à 3 semaines. Une balayeuse interviendra par la suite pour le nettoyage.

AU FIL DE L'EAU... À LA RECHERCHE DE BOIS FLOTTÉ

Promenons-nous dans le "bois flotté" avec Marc FLORES, habitant de Bresson depuis 28 ans qui est aujourd'hui jeune retraité et se consacre depuis pleinement à sa passion. La création et la sculpture sur bois flotté.

Son activité, il la définit comme une charnière entre la nature et la sculpture car c'est d'abord son regard qui crée l'œuvre. Il prend le travail de la nature pour redonner vie à ce vieux bois. Quand Marc FLORES séjourne en Bretagne Sud, ce sont des kilomètres de marche chaque jour sur les plages afin de récolter ce que la mer lui offre... du bois flotté.

De retour à Bresson et après avoir nettoyé, poncé et séché sa récolte, il observe chaque morceau de bois afin de donner vie à ses sculptures. Cela peut être des personnages ou des animaux suivant leurs formes.

Marc FLORES travaille aussi sur des écorce qu'il ramasse dans les bois de Bresson, le fil de fer, le plâtre et bien souvent il fusionne le tout pour en faire des sculptures.

Une exposition est en préparation pour l'automne 2017, dans la salle des mariages de la mairie.

Bresson infos est allé à la rencontre de Marc FLORES afin de lui poser quelques questions :

Qu'est-ce que le bois flotté ?

Le bois flotté est un bois (tronc d'arbres, branches...) qui a effectué un long voyage dans l'eau des rivières, fleuves et mers où il séjourne des semaines, mois voire années avant d'être rejeté sur nos plages par les vents, les marées et les courants. Il ne nécessite pas de traitement secondaire de protection, il est naturellement protégé par sa teneur en sel.

Comment est venue cette passion ?

J'ai toujours aimé le travail du bois, la sculpture et la création en général. Un jour, j'ai rencontré une personne qui ramassait du bois flotté, il m'a expliqué ce qu'il faisait avec, j'ai adhéré de suite et je me suis lancé. Voilà comment j'ai démarré cette passion.

Comment peut-on vous surnommer ? Marc le créateur ? Marc le sculpteur ? ou Marc l'assembleur ?

Et bien les trois me conviennent mais aussi Marc le réanimateur du vieux bois flotté !!! Je donne une deuxième vie à ce bois.

Marc, êtes-vous en communion avec la nature ?

Oui, j'aime la nature et la nature me le rend bien. Mon plaisir est de partager et de faire connaître ma passion, d'où ce projet d'exposition à Bresson.



PÉTANQUE CLUB BRESSONNAIS

Une saison 2017 qui s'annonce conviviale et sportive au Pétanque Club Bressonnais.



Au chapitre des moments de convivialité, l'hiver est toujours propice aux retrouvailles !

Le **12 janvier**, une soixantaine d'adhérents et proches ont pu apprécier le cadre de la **ferme-auberge** des Charrières à HERBEYS, l'excellente cuisine et l'**animation musicale**.

La **soirée du 1^{er} mars** a été, elle, consacrée à un **concours belote-coinche et autres jeux de société** : prétexte à déguster les bugnes préparées sur place par nos dévouées cuisinières.

Entraînements et compétitions :

Les mois d'hiver n'ont pas interrompu les entraînements. Les joueurs se sont retrouvés nombreux au boulodrome d'Eybens (réservé pour notre club chaque lundi et vendredi après-midi).

Dès le **6 janvier** les membres intéressés par la compétition se sont réunis pour prendre connaissance du calendrier 2017 proposé par le Comité de l'Isère de la FFPJP et pour élaborer la composition des équipes de Championnat des Clubs : une équipe « seniors », une équipe " féminines " et trois équipes " vétérans " cette année.

Les **11 et 12 mars**, le club avait en charge l'organisation de deux poules en **championnat " seniors " et " féminines "**. Notre **équipe féminine** s'est distinguée en **remportant une nette victoire** face à une équipe d'Echirolles, ce qui les place en tête de leur poule.

Le club a été bien représenté à la plupart des autres compétitions de ce premier trimestre, et notamment aux **qualificatifs des championnats de l'Isère par équipes**.

Le premier **concours entre sociétaires** du club s'est déroulé le **lundi 27 mars** après-midi et a réuni 44 adhérents pour une confrontation en triplettes.

Nos terrains seront le théâtre d'autres compétitions au cours de la saison :

- Nouvelles rencontres entre sociétaires : dates à préciser,
- Compétitions du **calendrier officiel** :
 - mardi 9 mai après-midi : championnat des clubs vétérans,
 - mardi 30 mai : concours doublettes vétérans
 - samedi 8 juillet : concours triplettes mixtes

Les allées du parc seront encore bien animées cette saison, grâce à des adhérents toujours aussi nombreux et enthousiastes.



BRESSON ANIMATION

" Chers Bressonnais,

Le comité d'animation a 40 ans cette année...le bel âge ! Et pourtant, il a bien failli disparaître complètement suite à la dernière assemblée générale de février. En effet, le bureau composé de 10 membres en 2016, a vu le départ de 5 personnes et aucun nouveau bénévole n'a souhaité intégrer l'équipe en place.

Quelques semaines plus tard, une nouvelle assemblée générale a été convoquée. Le nouveau bureau est maintenant composé de **Sylvain ROSSET, Président**, Caroline MATHIAN, trésorière, Corinne WEISBROD, secrétaire, Agnès BETEMPS, trésorière adjointe, Emmanuel JEANTET, secrétaire adjoint et de Véronique PEROTTINO, Alexandra BUIIN et David SCHUMMER au Conseil d'Administration.

Malgré ces changements, il a été décidé de **conserver les trois importantes manifestations du village** pour cette année. La **fête de la musique** (24^{ème} édition) aura lieu **samedi 24 juin** à partir de 19h, dans le parc de la mairie. Les 40^{ème} éditions de **la brocante** et du **cross** auront lieu respectivement les **dimanches 24 septembre et 8 octobre 2017**. Un repas des bénévoles se déroulera en novembre. Toutes **les autres manifestations** organisées traditionnellement par Bresson Animation **n'auront donc pas lieu en 2017**, à notre grand regret !

Toutes **les bonnes volontés et les bonnes idées sont les bienvenues** dès maintenant pour l'organisation de ces événements. La **réunion publique préparatoire de la brocante** aura lieu le **13 septembre à 20h30**, et le **mercredi 27 septembre à 20h30 pour le cross**, à la Maison des Associations.

Pour rappel, **la brocante est une des plus importantes de l'agglomération** et permet aux bressonnais, toutes générations confondues, de se retrouver pour des moments conviviaux. Le **cross rassemble environ 1 000 coureurs** (top 20 des courses en Isère), 60 bénévoles à 90% bressonnais, 30 partenaires de la vie économique locale (tous les détails des éditions précédentes ainsi qu'un nouveau film et les photos sont disponibles sur notre site).

Sylvain ROSSET, Bresson Animation "

Contact : 06.86.84.98.36 - contact@bresson-animation.fr - www.bresson-animation.fr



UMAC

Près de 80 personnes étaient présentes à la **commémoration du 8 mai** pour fêter le 72^{ème} anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale.

Après avoir défilé, les enfants de l'école accompagnés de leur famille et amis ainsi que les élus se sont réunis devant le Monument aux morts pour perpétuer le **souvenir de nos combattants disparus**.

Cette cérémonie s'est déroulée grâce à **l'organisation et l'implication sans faille de M. Ladislav HORVATH**, ancien combattant et président de l'UMAC.

M. HORVATH et M. le Maire ont déposé une composition florale, puis ont repris en cœur la Marseillaise.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la Municipalité.



L'UMAC lance un appel à tous les volontaires qui souhaitent aider l'association pour l'organisation des cérémonies afin de continuer à rendre un hommage solennel à toutes ces personnes qui se sont battues pour la France et la liberté.

CLUB DE LA CHATAIGNERAIE



Le jeudi 30 mars plus de 40 adhérents se sont réunis autour d'un **repas** organisé par Monsieur PUGEAT, Président de l'association, pour **fêter le début du printemps**.

Ce moment festif a été l'occasion de se retrouver entre amis et de présenter la destination du prochain voyage, organisé conjointement avec les membres de l'UMAC.

Il se déroulera le **jeudi 1^{er} juin**, dans le département de l'Ain, avec la **visite du parc des oiseaux**.

Programme du voyage

Départ de Bresson à 7h15, direction Villars-les-Dombes

Visite libre du parc des oiseaux

Repas à l'Auberge " la Bicheronne " dans le village de Fareins

Retour à Bresson vers 19h15



MANIFESTATIONS À VENIR



Vendredi 2 juin à 18h00 : Vernissage de la nouvelle exposition "**Boules, Balles et Ballons**" de l'**Atelier des 3A** dans la salle des mariages de la mairie. L'exposition sera ouverte au public du **3 juin au 31 octobre 2017**, durant les heures d'ouverture de la mairie.

Mardi 13 et mercredi 14 juin : **Représentations théâtrales** à 20h00 à la M.D.A. par la troupe de théâtre de **Lud'anim en collaboration avec l'association Graine de sable 38**. Huit comédiennes seront sur scène pour présenter "**Qui a tué Marcel ?**" une pièce de Maurice HEBERT.

Au programme, mardi 13 à 19h00 : Billeterie, crêpes et boisson - 19h30 : diaporama sur les réalisations au Niger - 20h00 : théâtre - Tarif : 10 €.

Mercredi 14 à 20h00 : théâtre - Tarif : participation libre.

BIBLIOTHÈQUE DE RUE

" Boîte à lire " ou " bibliothèque de rue ", voilà une belle initiative de Lucie, une jeune habitante de Bresson, qui, par passion pour la lecture, veut **donner aux livres une seconde vie** et créer des liens entre lecteurs anonymes.

Elle est installée au **28 Grand'rue** (face à l'entrée de la mairie). Son but est de faire vivre les livres, de rendre la lecture accessible à tous, petits et grands, et de pouvoir échanger entre voisins.

Cette boîte fonctionne très simplement : il suffit d'ouvrir la porte, de choisir son livre et de le consulter ou de l'emprunter sans aucune contrainte ni de jours ni d'heures. C'est un système **libre, gratuit et participatif**. Il est également possible de déposer un livre afin de partager avec les autres riverains des lectures et de continuer à faire vivre cette bibliothèque.

Cette bibliothèque de rue repose sur le partage, le plaisir et la liberté !



LIRE ET FAIRE LIRE

" Chaque mardi matin, 8h55, la sonnette retentit au portail de l'école de Bresson. Deux silhouettes, chargées de gros sacs, se dirigent vers la classe de maternelle.

Depuis cinq ans maintenant, **Anne-Marie et Marie-Noëlle, bénévoles de l'association "Lire et Faire Lire" sont attendues chaque semaine par les élèves**, l'enseignante et l'ATSEM. Elles viennent partager un moment de lecture avec les enfants des trois sections, répartis en petits groupes selon leur âge.

Cette année, ce sont les deux groupes de petits qui vont monter les premiers s'installer dans deux salles du premier étage équipées de matelas mousse et de coussins.

Des albums vont sortir des cabas, peuplés de petites filles malignes, de princesses et de chevaliers, de dragons, de loups, de lapins et d'ours, de grand-mères, d'ogres ou de sorcières....

On va prendre le temps de **regarder les illustrations** ou de s'arrêter devant un mot inconnu ou difficile.

Pendant une trentaine de minutes, **les enfants vont rire, s'émuvoir, s'interroger, trembler devant le sort réservé à tous ces personnages.**

La littérature jeunesse, extrêmement riche et créative, offre un très grand choix de textes. Pour leurs lectures, les bénévoles vont tenir compte des orientations de l'enseignante (cette année sont ciblés les personnages du loup et de l'ogre et les contes traditionnels sont à l'honneur), de l'âge des élèves (on ne lira pas les mêmes histoires aux enfants de trois ans ou à ceux de cinq ans) et de leurs coups de

cœur. Et puis, il y a les valeurs sûres, les histoires que les enfants réclament eux-mêmes, encore et encore, sans se lasser.

Pour s'approvisionner, il y a les bibliothèques et en particulier la B.R.L. (Bibliothèque des Relais Lecture), véritable caverne d'Ali Baba, ouverte aux médiateurs du livre.

Créée il y a 18 ans par l'écrivain Alexandre JARDIN, l'association " Lire et Faire Lire " s'est fixé deux objectifs principaux : transmettre le goût de la lecture et favoriser un lien inter-générationnel.

Et pour les bénévoles, toutes deux retraitées, c'est en effet **un vrai bonheur de partager chaque semaine** un moment de vie avec les petits élèves. C'est une occasion de connaître les enfants du village, de les voir évoluer tout au long de leur parcours dans les trois sections de maternelle et c'est toujours avec plaisir qu'il leur arrive parfois de les croiser quelques années plus tard dans leur quartier ou aux abords de l'école.

Les échanges avec l'enseignante et l'ATSEM constituent également un grand enrichissement.

Et quand arrive la fin de la matinée, **les bisous et les saluts adressés par les enfants** à Marie-Noëlle et Anne-Marie témoignent d'un plaisir partagé...

Alors, à mardi prochain ! "

Anne-Marie et Marie-Noëlle



A LIRE DURANT CET ÉTÉ !

Les vacances d'été approchent à grand pas ! Il est enfin temps de faire une pause !

Voici une sélection de quatre livres à savourer sur la plage ou à l'ombre d'un arbre dans un jardin...



" Ça aussi, ça passera " de Milena BUSQUETS

Après le décès de sa mère, Blanca quitte Barcelonne pour s'installer dans la maison de vacances familiale à Cadaqués, sur cette terre riche de souvenirs de son enfance. Mais elle ne part pas seule, une troupe disparate et invraisemblable l'accompagne : ses deux fils, ses deux ex-maris, ses meilleures amies et son amant. Blanca devra affronter le souvenir de sa mère une toute dernière fois.

Un roman absolument solaire et d'une sensualité magnifique qui sent bon l'été.

" Celle qui fuit et celle qui reste " de Elena FERRANTE

Après " L'amie prodigieuse " et " Le nouveau nom ", ce roman est la suite de la formidable saga dans laquelle Elena FERRANTE raconte cinquante ans d'histoire italienne et d'amitié entre ses deux héroïnes. Elena et Lila, enfants et amies des quartiers populaires de Naples, ont passé un pacte : la beauté et la prestance pour Lila ; l'ordinaire et le conformisme pour Elena. L'histoire se déroule à la fin des années 60, les événements de 1968 s'annoncent. Les mouvements féministes et protestataires s'organisent. Toutes ces années tumultueuses et ces circonstances rapprochent puis éloignent ces deux jeunes femmes.



" Colette et les siennes " de Dominique BONA

Août 1914, les hommes vont à la guerre et les femmes s'organisent. Près du bois de Boulogne à Paris, la célèbre romancière Colette invite trois de ces amies. Toutes sont des artistes et des femmes libres. Ensemble, elles inventent une vie tendre, pleine de rêves et de douceur. Les cheveux courts et sans corset, elles vont vers l'être aimé quel qu'il soit.

Avec sensualité et talent, Dominique BONA raconte dans ce roman les passions de ces femmes libres qui resteront amies jusqu'à la mort.

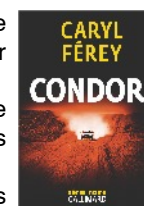
" Condor " de Caryl FERÉY

Condor est l'histoire d'une enquête menée à tombeau ouvert dans les vastes étendues Chiliennes. Une investigation qui commence dans les bas-fonds de Santiago, submergés par la pauvreté et la drogue, pour s'achever dans le désert minéral de l'Atacama.

Condor c'est une plongée dans l'histoire du Chili. De la dictature répressive des années 1970 au retour d'une démocratie plombée par l'héritage politique et économique de Pinochet. Les démons chiliens ne semblent pas prêts à quitter la scène.

Condor, c'est aussi une histoire d'amour entre Gabriella, jeune vidéaste et Estabau, avocat spécialisé dans les causes perdues.

Un polar qui tient en haleine du début à la fin.



Horaires d'été

Juillet : ouverture tous les mercredis de 10h à 12h

Août : fermeture

Réouverture deuxième semaine de septembre

PISCINE EYBENS

La piscine d'Eybens ouvre ses portes **du 30 juin au 27 août 2017 de 10h30 à 19h30.**

Comme chaque année, la commune de Bresson renouvelle son partenariat avec la mairie d'Eybens afin de proposer **aux Bressonnais un tarif préférentiel.**

Des **cartes de 20 heures** sont en vente à l'accueil de la mairie de Bresson, sur présentation d'un justificatif de domicile, aux tarifs suivants :

- Enfants (de 5 à 17 ans) : 12 € (*entrée gratuite pour les moins de 5 ans*)
- Adultes : 25 €
- Étudiants ou adultes sans emploi : 20 € (sur présentation d'un justificatif)

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre du Trésor Public ou en espèces (prévoir l'appoint).



CHAVANT : UNE AUBERGE FAMILIALE DEPUIS 1852

Cette histoire est avant tout **l'histoire d'une famille** : rares sont les établissements, dans le domaine de la cuisine, qui peuvent témoigner, à un



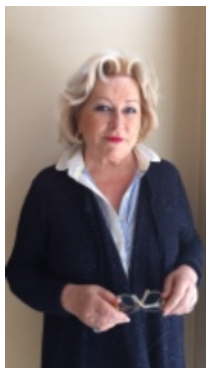
En entrant dans cet établissement, c'est dans une maison de famille que l'on pénètre. Car cette maison ne s'est pas bâtie en un jour. **Chaque génération à transmis à la suivante le désir d'aller de l'avant.**

Déjà en 1852, le lieu lui-même niché dans la campagne Bressonnaise, était une auberge de campagne. C'est un siècle plus tard, en 1933 qu'Emile Chavant et son épouse Suzanne s'y installent.

Dès 1956, ils entreprennent de transformer le bâtiment d'origine, aménageant hall, salon et jardin, avant quelques années plus tard, de créer un salon de conférences, d'agrandir le bâtiment, d'y adjoindre des chambres, bien vite quadruplement étoilées.

On est désormais " Chez Chavant " : **l'auberge de campagne est devenue hôtel de charme** et, sous l'impulsion d'Émile Chavant aux fourneaux, un restaurant qui s'affirme désormais comme une grande table.

La transmission faisant partie de l'esprit familial, après la disparition de Suzanne Chavant, c'est **Danièle**, la fille du couple, qui **représume la suite, associée à son frère Jean-Pierre**.



Ensemble, ils perpétuent, lui en cuisine et elle à la direction, la tradition de cette maison de charme à 7 kilomètres de Grenoble.

En 2011, lorsque Jean-Pierre se retire, Danièle garde seule

certain niveau de notoriété, de plusieurs générations de présence. Chacune de celles-ci a cherché et trouvé jusqu'à présent, sa manière d'être **à la fois fidèle et innovante**: coller à l'époque sans rien renier de ce qui a fait la spécificité de cette maison.

La gastronomie française est renommée dans le monde entier pour sa qualité et sa diversité. Fruit d'un héritage séculaire d'exception, elle est pourtant en constante évolution grâce à des chefs qui ne cessent de la revisiter afin de toujours plus nous surprendre et nous satisfaire.

Et Chavant ne déroge pas à la règle. On y mange une cuisine très raffinée, à l'écart de la ville, dans un cadre idéal pour prendre le temps de discuter ou de profiter d'une pause gourmande.



l'affaire. **Femme à qui l'indépendance n'a jamais fait peur, elle entreprend de redonner à la maison un nouveau souffle et engage d'importants travaux.**

La propriétaire décide de redonner de la couleur à son restaurant. Pas question bien sûr de rompre le charme du lieu. Tout en conservant les boiseries d'origine, elle lui donne un nouveau souffle en jouant sur des notes modernes.



" *Je souhaitais garder l'esprit maison de famille* ", précise-t-elle. Dans le salon, si les anciens vitraux ont disparu et les boiseries ont été éclaircies, la pièce garde sa solennité, en offrant une déclinaison de couleurs joyeuses, du bleu canard à l'orangé, des rideaux de velours aux sièges Louis XIII revisités façon Christian Lacroix ou sur le mur tendu d'indiennes. Toutes les ouvertures et les luminaires ont eux aussi été changés. Une décoration signée " Les Héritiers ".



La large baie vitrée, qui s'ouvre sur les teintes changeantes du jardin, maintient ce dialogue avec la nature qui a toujours fait du restaurant, au sens plein, une auberge de campagne.

Du côté du restaurant, la décoration a largement changé elle-aussi. Les couleurs sont là, mais plus discrètes, à l'instar des chaises médaillon, aux tons nacrés, violette ou prune. Même la salle de séminaire offre désormais, à l'étage, un décor tout en élégance et en couleurs, tout comme les couloirs menant aux six chambres de la maison.



Côté assiette, le goût de la famille Chavant pour les produits nobles est désormais décliné par Jérémy Muller, chef lorrain recruté en janvier 2014. Ce jeune homme formé dans de belles maisons, des restaurants doublement ou triplement étoilés, est nommé chef par Danièle Chavant. Ce jeune cuisinier, qui respecte et aime par-dessus tout les grands classiques, qui puise son inspiration dans les produits locaux, qui a aussi l'avantage d'offrir des suggestions qui revisitent les grands plats traditionnels, mais qui les fait aussi, en douceur et de façon mesurée, évoluer vers des plats différents, des modes de cuissons variés, des alliances inattendues, a été désigné **Jeune talent 2016 par le Gault et Millau**. Un prix qui récompense la créativité en cuisine, le sens de l'esthétique et la légèreté et l'élégance des plats.

" *Une récompense ne s'obtient pas seul. C'est le fruit d'un parcours certes, mais également du travail de ces deux dernières années avec mon équipe au sein de la Maison Chavant* " Jérémie Muller.



Car il est bien question d'un travail d'équipe au sein de la maison Chavant. Six personnes en cuisine œuvrent au côté de Jérémie Muller, chef de cuisine : Fabien Capogna, second de cuisine, Cédric Faure, pâtissier, Nicolas Rousset, commis de cuisine, Antoine Achard, commis de cuisine, Jeannot Boeny, plongeur.

En salle : Thierry Gutter, maître d'hôtel, Jean-Charles Pouzeratte, sommelier, Guillaume Bliguet, Chef de rang et administratif, Irving Rodriguez, demi chef de rang.

A l'hôtel : Coralie Gutter, gouvernante, Céline Saunier, femme de chambre.

Et ce travail d'équipe, cet esprit familial qui se respire lorsqu'on parle avec Danièle Chavant, est peut-être bien l'un des côtés le plus attachant de cet endroit. Continuer à transmettre à l'équipe des valeurs : l'émotion, la curiosité, le travail, le respect de soi et des autres, le partage, la rigueur et la bienveillance.

" *Notre métier est de recevoir, d'accueillir, de partager avec nos hôtes notre maison, pour qu'ils se sentent chez nous comme chez eux. Lorsqu'on me dit qu'on s'est senti ici comme à la maison, je me dis que j'ai réussi.* " Danièle Chavant.



Une chose est sûre, on se sent déjà chez elle comme chez nous, dans le jardin, attablé à l'une des tables rondes, un peu à l'ombre du soleil de printemps, non loin de la piscine, en attendant le repas, en grignotant les amuses-bouche et sirotant un verre de Viognier...

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Gabin ALLIER né le 8 février 2017 de Clémentine GOYOT et Florent ALLIER

Gabriel, César BOUSQUET né le 23 mai 2017 de Aurélie SERIS et Olivier BOUSQUET

BAPTÊME CIVIL

Lucien, David CHARVET, le 20 mai 2017

MARIAGES

Marianne, Emilie GOMEZ et Lucas, Dominique DUPONT, le 20 mai 2017

Candice, Louise, Eliza RIONDET et Gaëtan TILLY, le 3 juin 2017

DÉCÈS

M. Michel JACQUIN, décédé le 10 février 2017

À NOTER

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes qui atteignent l'âge de 16 ans, doivent se présenter en Mairie dans le mois qui suit, afin de se faire recenser en vue de la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).
Se munir du livret de famille et de la carte nationale d'identité.

URBANISME

<u>DOSSIER</u>	<u>DEMANDEUR</u>	<u>DESCRIPTIF</u>
DP	M. BOUSQUET Olivier	Transformation d'une grange en habitation, aménagement des façades
DP	M. GRILLOT Jean-Luc	Division en vue de construire
DP	Mme DANTLO Judith	Pose d'un portail
DP	M. LOISEL Pierre-Etienne	Modification de l'aspect extérieur de la maison
DP	M. GANDAUBERT David	Travaux sur façade
DP	M. CHIARAPPA Jean-François	Création de deux ouvertures de toit
PC	M. BONNIN Olivier	Agrandissement et création d'une terrasse
PC	Mme ZEKHNINI Valentine	Construction d'une maison individuelle
PC	SA JACY	PC modificatif pour la réalisation des réseaux eaux usées et pluviales
PC	M. DI MURRO Frédéric	Construction d'une maison individuelle